

-=-= MAIRIE DE LABRUGUIERE -==-

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX OCTOBRE à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David CUCULLIERES.

PRÉSENTS : *David CUCULLIERES, Maire, Corinne VALLES, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Bérengère JULIEN, Jean-François SOLSONA, Claudine CAVAILLES, Jean-Paul GAUTRAND, Nathalie FABRE, Guillaume CHABAL, Jean-Pierre CORNET, Bénédicte CAILLE, Anne HOSATTE, Christine DORZIEGLER, Jérémie LEMOINE, Jean-François GARCIA, Carole GAU et Christopher MAGALHAES.*

REPRESENTES :

<i>Anne-Marie NEGRE</i>	<i>procuration à</i>	<i>Bérengère JULIEN</i>
<i>Fabienne VIALA</i>	<i>procuration à</i>	<i>Didier PHILIPPOU</i>
<i>Antoine FAHY</i>	<i>procuration à</i>	<i>Pascale LABROUSSE</i>
<i>Pascal HUC</i>	<i>procuration à</i>	<i>Vincent ROBERT</i>
<i>Sophie DUBOIS</i>	<i>procuration à</i>	<i>Jérémie LEMOINE</i>

ABSENTS : *Florence CARIN, Xavier BOCCALON, Stéphanie MALLET, Philippe JULIEN, Elisabeth FORCA-JOURDES,*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Bénédicte CAILLE*

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- CACM : Rapport d'activités – année 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet pour l'année 2024

Monsieur le Maire note que le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité – année 2024 – de la CACM

- Elections municipales 2026 : convention de mise sous plis

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter la convention relative à l'adressage de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes : rapport des actions mises en œuvre**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport présentant les actions entreprises à la suite du ROD de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 21 voix pour et 3 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, représentée et JF. Garcia)

- **Restauration scolaire : actualisation du règlement intérieur**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'actualisation du règlement intérieur de la restauration scolaire

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Commune : recrutement de jeunes en service civique**

- o **Culture**
- o **Environnement**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité dans les domaines de la culture et de l'environnement

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Cimetière de Saint-Hilaire : reprise des concessions funéraires en état d'abandon**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la reprise des concessions en l'état d'abandon et de proposer ces terrains pour de nouvelles concessions

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 24 voix pour et 2 abstentions (J. Lemoine et S. Dubois, représentée)

- **Dénomination de voies sur la commune**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les dénominations suivantes : Impasse de la Scierie, Rue des Garrigues et Rue Charles Aznavour)

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour et 2 abstentions (J. Lemoine et S. Dubois, représentée)

AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget Principal : DM n° 1

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De modifier l'inscription budgétaire des bâtiments communaux vers la crèche pour un montant de 50 000 €

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour et 5 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, représentée, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

Budget Pompes Funèbres : DM n°1

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De modifier l'inscription budgétaire des amortissements vers les titres annulés pour un montant de 100 €

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour et 5 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, représentée, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

Travaux d'assainissement des eaux pluviales aux hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets : Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique déléguée à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mandat maîtrise d'ouvrage publique avec la CACM

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour et 5 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, représentée, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

Travaux d'assainissement des eaux pluviales au hameau de Caunan : Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique déléguée à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ainsi que l'avenant n°1

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mandat maîtrise d'ouvrage publique avec la CACM et l'avenant n°1

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour et 5 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, représentée, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

- **Bourg-Centre : Aménagement d'un gîte grande capacité / Domaine d'En Laure : Avenant Contrat 2ème génération 2022 – 2028 : Modification du plan de financement**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour, 2 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, représentée) et 3 abstentions (JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

- **Aide à la restauration des façades : Monsieur Thomas SANCHEZ**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le paiement de la subvention d'aide d'un montant de 1 664.79 € TTC

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

- **Pistes cyclables – Avenue Général de Gaulle - Acquisition foncière Commune de Labruguière / M. Georges BARDOU**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter l'acquisition des parcelles de Monsieur Bardou pour un montant de 255 €

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

CADRE DE VIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT

- **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'alimentation en Eau Potable établi par le SMAEP du Pas des Bêtes – Année 2024**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le RPQS du SMAEP du Pas des Bêtes pour l'année 2024

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issus d'opérations réalisées sur les bâtiments / équipements publics : Convention entre le SDET et la Commune de Labruguière**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **CACM : actualisation du règlement et guide de collecte des déchets ménagers et assimilés 2022-2027**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communal

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **« Le Verdet » : Convention de servitudes Commune de Labruguière / ENEDIS**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De modifier le montant de l'indemnité unique et forfaitaire de 30 €

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **« La Récuquelle » : Convention de servitudes Commune de Labruguière / ENEDIS**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De modifier le montant de l'indemnité unique et forfaitaire de 15 €

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

DELEGATION

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence, autorisée par le Conseil Municipal du 18/06/2020 - Art L 2122 du CGCT)

Le 27/06/2025 : Arrêté de nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et de chacun des membres de son équipe pour l'année 2026

Le 07/07/2025 : Décision du Maire de signer la convention de mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2025/2026

Le 08/07/2025 : Décision du Maire de signer un accord cadre d'une durée de 2 ans pour un montant maximum de 600 000 € HT sur la réfection de revêtements des voiries communales avec la Société GUINTOLI

Le 08/07/2025 : Arrêté d'autorisation d'aménager ou de modifier une ERP pour réaliser les aménagements suivants : modification des accès en façades et ajout d'un nouvel usage sur l'immeuble sis 31 ter Avenue du Général De Gaulle 81290 LABRUGUIERE

Le 08/07/2025 : Arrêté d'autorisation d'aménager ou de modifier une ERP pour réaliser les aménagements suivants : Maison de l'Enfance et accueil temporaire de la Crèche « Le Petit Prince » sur l'immeuble sis 1a Rue Félix Nadar 81290 LABRUGUIERE

Le 08/07/2025 : Arrêté d'autorisation d'aménager ou de modifier une ERP pour réaliser les aménagements suivants : Restructuration de la Crèche sur l'immeuble sis 104 Avenue Dunoyer De Segonzac 81290 LABRUGUIERE

Le 17/07/2025 : Régie « Cinéma Le Rond-Point » fixation des tarifs d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2025

Le 18/07/2025 : Décision du Maire de signer un marché d'une durée de 2 ans (reconductible 2 fois 1 an) à compter du 1^{er} septembre 2025 pour la gestion, l'accompagnement, le suivi de l'accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire et de la pause méridienne avec Loisirs Education et Citoyenneté

Le 18/07/2025 : Décision du Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du RDC d'un Immeuble en Maison de l'Environnement avec SARL GIMBERGUES Architectes pour un montant de 69 380 € HT

Le 24/07/2025 : Décision du Maire de signer la proposition d'intervention du Centre de Gestion du Tarn pour effectuer un diagnostic organisationnel des services de l'Hôtel de Ville et du Centre Culturel pour un montant de 5 145 € TTC (phases 1 à 3).

Le 25/07/2025 : Décision du Maire de signer une convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans un établissement du premier degré

Le 30/07/2025 : Décision du Maire de signer la conversion de la concession cinquantenaire numérotée N1F06 en concession perpétuelle au cimetière neuf à la demande de Monsieur Michel TRINDADE

Le 24/09/2025 : Décision du Maire de signer une convention d'assistance juridique et contentieuse pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2025 avec ARCAMES AVOCATS pour un montant de 10 000 € HT

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Préemption :

Décision du 24 juin 2025 sur le bien cadastré section AH n° 381, 388, 393, sis 27 a avenue Général de Gaulle – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 24 juin 2025 sur le bien cadastré section AD n° 56, 209, sis 19 rue Pont de Carrausse – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 25 juin 2025 sur le bien cadastré section AH n° 117, sis 17 avenue Général de Gaulle – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 02 juillet 2025 sur le bien cadastré section G n° 1194, 1195, sis 1265 chemin de Auriols – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 08 juillet 2025 sur le bien cadastré section AD n° 119, 198, 209, sis 75 avenue François Mitterrand – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 09 juillet 2025 sur le bien cadastré section AK n° 491, sis 4 rue Jean Ferrat – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 15 juillet 2025 sur le bien cadastré section K n° 591, 596, sis “Lamothe” – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 17 juillet 2025 sur le bien cadastré section B n° 441, sis “Les Bruzes” – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 17 juillet 2025 sur le bien cadastré section G n° 1175, sis 2 impasse des Auriols – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 18 juillet 2025 sur le bien cadastré section AB n° 105, sis 23 rue du 4 Septembre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 22 juillet 2025 sur le bien cadastré section AB n° 378, sis 12 avenue Victor Avérous – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 23 juillet 2025 sur le bien cadastré section I n° 235, 654, sis 4 rue des Marronniers – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 25 juillet 2025 sur le bien cadastré section I n° 0771, sis Rue de la Sigourre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 25 juillet 2025 sur le bien cadastré section I n° 0772, sis Rue de la Sigourre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 5 août 2025 sur le bien cadastré section AE n° 0255, sis 6 rue Lyautey – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 6 août 2025 sur le bien cadastré section AE n° 0135, sis 54 avenue Général de Gaulle – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 6 août 2025 sur le bien cadastré section C n°1816 et 1819, sis 7 impasse d’En Fabre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 12 août 2025 sur le bien cadastré section I n° 450, sis 396 avenue du 8 mai 1945 – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 22 août 2025 sur le bien cadastré section C n° 1826, sis 4 impasse d’En Fabre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 27 août 2025 sur le bien cadastré section D n° 1879 et 1880, sis place de Caunan-en Gélis – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 03 septembre 2025 sur le bien cadastré section C n° 1832 (*issue de la division de la parcelle cadastrée section C n°1693*) et C n° 1834 (*issue de la division de la parcelle cadastrée section C n° 1696*), sis place de route d'En Fabre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 04 septembre 2025 sur le bien cadastré section AI n° 63, sis 3 rue Albert Camus – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 15 septembre 2025 sur le bien cadastré section F n° 752, 732, sis 59 chemin des Arbousiers – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 17 septembre 2025 sur le bien cadastré section AE n° 135, sis 54 avenue Général de Gaulle – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 18 septembre 2025 sur le bien cadastré section AC n° 352, sis 143 avenue du 8 Mai 1945 – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 septembre 2025 sur le bien cadastré section AB n° 931 (*issu de la division de la parcelle mère AB n° 241*), sis 14 boulevard de la République – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 30 septembre 2025 sur le bien cadastré section C n° 1569, sis 266 route de Saint-Hilaire – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 1^{er} octobre 2025 sur le bien cadastré section C n° 1584, 1629, sis 713 route de Saint-Hilaire – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 1^{er} octobre 2025 sur le bien cadastré section K n° 952, sis 83 chemin du Cadran Solaire – 81290 LABRUGUIERE

La séance est levée à 20h45